

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 27 janvier 2010 à 20 h 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadé Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 20 janvier 2010

Secrétaire de séance : Sabine SIRIEYS

Le Mercredi 27 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents.

1. Approbation PV du 1^{er} décembre

Chaque membre étant en possession du compte rendu. Monsieur le Maire en rappelle les différents points. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé par les membres présents.

Marie Agnès VAURS rappelle sa proposition d'organiser une journée sensibilisation aux tris et un atelier compost. Cela pourrait se dérouler dans le courant du mois de mars avec le retour des beaux jours.

2. Avenant pour travaux supplémentaires rénovation mairie lot n° 1

Mr le Maire présente le devis concernant les travaux supplémentaires :

Piquage du bandeau béton armé découvert lors du piquetage pour	996.75 € HT
Coffrage et enduit	651.20 €
Peinture polyuréthane sur corniche ciment	455.94 €
Soit un montant total HT	2 103.89 € TTC 2 516.25 €

Le conseil donne son accord à ce devis.

Mr le Maire précise que la facture pour le lot menuiserie s'élèvera à 24 372.18 au lieu de 26 637.67 €. La différence de 2 266 correspond à 2 fenêtres et 2 volets comptés en trop dans le devis.

3. Délibération pour maintien de Miers en commune touristique

Dans le cadre de la nouvelle réglementation relative aux communes touristiques et stations classées de tourisme. Monsieur le Maire informe que la commune de MIERS, classée en 1927 avec la commune d'Alvignac « station hydrominérale de Miers Alvignac », peut par procédure simplifiée solliciter la dénomination de commune touristique. Un arrêté préfectoral pris pour une durée de 5 ans accorde cette dénomination aux communes disposant d'un office de tourisme classé.

Le conseil autorise Mr le Maire à effectuer cette démarche.

4. Modification régie photocopies pour vente livrets

Suite à la décision en date du 1^{er} décembre 2009 de diffuser auprès du public le document relatif à l'inventaire du patrimoine communal de Miers au tarif de 10 euros; il convient de modifier la régie municipale de recettes créé pour l'encaissement des produits des photocopies et des télécopies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. donne son accord à la modification de la régie de recettes pour permettre la vente des livrets de randonnée et des livrets de l'inventaire communal.
2. fixe le prix des livrets de randonnées à 5 euros
des livrets de l'inventaire du patrimoine communal à 10 euros.

5. Programme d'autosurveillance assainissement pour 2010

Pour permettre à la collectivité de remplir ses obligations en matière d'auto surveillance, le SATESE a adressé une proposition d'intervention établie dans le cadre de la convention signée le 27 octobre 2000. Le conseil autorise Mr le Maire à signer cette proposition dont le montant s'élève à 750.37 euros.

Cette mesure d'autosurveillance permet de bénéficier de l'aide à la performance épuratoire de l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE. La collectivité s'est vue accorder pour 2009 la somme de 2087 € au titre de cette aide.

6. Avis sur permis de construire

Monsieur le Maire présente la demande de permis de construire déposée par Monsieur LAGARRIGUE Lionel pour une maison d'habitation de 115 m2 située à la remise pour accueillir une famille de 4 personnes. Il indique que les services de la DDEA ne sont pas favorables à ce projet qu'ils considèrent comme du mitage. Après avoir examiné cette demande et délibéré, le conseil municipal :

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de permettre l'installation de jeunes foyers sur la commune, pour notamment la sauvegarde des écoles,

Considérant que ce terrain est situé à proximité d'une maison d'habitation,

Considérant que ce terrain est desservi par les réseaux,

Donne à 10 voix pour (1 abstention) un avis favorable à la délivrance de ce permis de construire.

7. Demande acquisition terrain communal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Pascal FAURE domicilié à Régone qui souhaite acquérir le terrain communal AB 211 qui jouxte son terrain. La surface totale de ce terrain est de 3270m².

Cette acquisition lui permettrait d'avoir la totalité de la bande de terrains comprise entre sa propriété et la route desservant son accès, et ainsi de pouvoir entretenir le tout plus correctement.

Le conseil municipal,

Considérant que la vente de la totalité de cette parcelle priverait d'accès les parcelles 209 et 210 appartenant à Mr BONNET,

qu'il est nécessaire de conserver une bande de 2 m environ pour éventuellement prévoir l'élargissement de la voie publique,

Propose à 10 voix pour (1 abstention) de lui vendre la partie mitoyenne d'une surface d'environ 1250 m², pour la somme forfaitaire de 500 Euros. Tous les frais inhérents à cette cession seront à la charge exclusive de l'acquéreur (frais de géomètre, de notaire, frais divers de procédure.....).

Autorise Mr le Maire à engager la procédure nécessaire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

8. Modification statuts Sivu scolaire

Lors de la création du SIVU scolaire le siège social a été fixé à la mairie de MIERS.

Le SIVU par délibération du 29 septembre 2009 a décidé de transférer son siège social à la mairie d'ALVIGNAC.

En application de l'article L5211-20 du CGCT, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur cette modification de statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité donne son accord à cette modification.

9. Désignation délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la communauté (CLETC) et à la commission social petite enfance.

Suite aux modifications des statuts de la Communauté de Communes, celle-ci a mis en place de nouvelles commissions : Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées et Commission petite enfance.

Sont désignés :

- Marie Pierre CASSABOIS et Bernard CALMON au CLETC
- Marie Agnès VAURS et Marie Ange CASADEI Petite enfance et social.

10. Demande de participation pour « les écoles qui chantent »

Lecture de la demande faite aux communes par l'Inspection Académique de participer aux déplacements des élèves vers le lieu de la rencontre des chorales.

Après renseignement auprès des écoles, les élèves cette année ne participent pas à ces rencontres donc pas de financement nécessaire.

11. Plaque commémorative et cérémonie du 19 mars.

Mr le Maire indique que la cérémonie du 19 mars organisée par la FNACA aura lieu cette année à Miers. A cette occasion une plaque commémorative sera apposée au monument aux morts et un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

12. Questions diverses.

- PLU un devis pour la cartographie sera demandé auprès d'AGEDI et de l'ADASEA.
- Présentation d'une proposition des pages jaunes pour insertion dans l'annuaire des heures d'ouverture de la mairie pour 126 €. Le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable.
- Sondage terrain : accord devis GINGER pour nouveau devis sans location tractopelle.
- Eclairage stade : Problème de puissance : tous les projecteurs ne peuvent fonctionner en même temps, et lorsque le chauffage fonctionne le compteur disjoncte.
Actuellement la puissance du compteur est de 18 Kva pour un abonnement à 107.76€HT pour passer le compteur à 24Kva l'abonnement simple tarif est de 306 € HT et 509.28 € HT en abonnement heures creuses- heures pleines.
Le conseil opte pour l'abonnement simple tarif.

Fin de séance 23 h

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Doumergue Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès.